

EVALUATEURS E.N.F.

Préambule

La formation des « évaluateurs ENF » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les fédérations mais aussi au sein de notre fédération.

L'évaluation du « Sauv'nage et du Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs » car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « Pass'compétition » propre à chaque fédération du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), concerne l'entrée dans la compétition, les officiels intègrent le dispositif comme « évaluateurs ». A ce stade les officiels peuvent intégrer le dispositif comme « évaluateurs ENF 3 » selon les conditions définies dans le profil des évaluateurs ENF 3 et après avoir suivi la formation correspondante.

Pour obtenir leur qualification, les évaluateurs ENF et les assistants évaluateurs ENF doivent obligatoirement suivre les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Profil des assistants évaluateurs ENF

Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un évaluateur, participer au dispositif ENF et ayant suivi la formation « d'assistant évaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

Profil des évaluateurs ENF 1 et ENF 2

- Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « natation » ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral F.F.N. correspondant (BF1 pour l'ENF 1, BF2 pour l'ENF 2)
- Les personnes ayant obtenu une qualification ENF 1 et ENF 2 au sein d'une fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont les garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Profil des évaluateurs ENF 3

- Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3.
- Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines.

Les sessions de formations ENF 1 et ENF 2 font l'objet de formations distinctes.

Hormis les officiels, les candidats aux qualifications ENF1 et E NF2 doivent posséder la qualification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests ENF au moins pour postuler.